

<b>Conseil municipal ordinaire</b>	
<b>Procès verbal de séance</b>	
	<b>Date et lieu :</b> 25/03/2024, 18h30, mairie
<b>Présents :</b> Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, Cindy Maho, Amalia Modica, David Monpas, Samuel Pasquier, Camille Perret.	
<b>Absents :</b> Zinon Zygekostiotis <b>Excusés :</b>	
<b>Déroulement de la séance</b>	
<b>Ouverture de la séance</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance</li><li>• Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents : 10</li><li>• Il procède au décompte des procurations : 0</li><li>• Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (10 conseillères et conseillers présents) et que le conseil peut valablement délibérer</li></ul>	
<b>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil</li><li>• Le maire rappelle qu'il doit maintenant être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune</li><li>• Conformément au choix exprimé à l'unanimité par les membres du Conseil présents lors de la séance du 5 décembre 2022, le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents (ce qui n'est plus une obligation légale)</li></ul>	
<b>Désignation de la ou du secrétaire de séance</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Murielle Kerdreux, est nommé-e secrétaire de séance.</li><li>• Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée</li></ul>	
<b>Introduction du maire</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le maire remercie les personnes présentes.</li><li>• Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique.</li><li>• Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives</li><li>◦ Des questions orales pourront être posées par les conseillers</li></ul></li></ul>	
<b>Vote compte administratif de la commune 2023 (délibération)</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Olivier Constant, maire, présente la délibération.</li><li>• <b>Il commente d'abord le compte administratif.</b></li><li>• <b>Section fonctionnement, dépenses :</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Il souligne l'explosion des charges à caractère général +42.1% +54000 euros ;</li><li>→ Cette explosion est cependant à relativiser car elle contient la facture d'élagage, 30160 euros, largement refacturée et donc compensée en recettes ;</li><li>→ Ce qui laisse quand même une hausse de 18,6% avec des inquiétudes pour l'exercice à venir, avec :<ul style="list-style-type: none"><li>▫ <i>Plus de 4900 euros de réparation pour le tracteur + fourgon ;</i></li><li>▫ <i>4456 euros de réparations pour la chaudière du DP ; nous sommes toujours en attente d'une confirmation ferme de Morbihan Habitat qu'ils vont investir dès cette année dans une solution de remplacement pour le domicile partagé et l'appartement au-dessus ;</i></li></ul></li></ul></li></ul>	

- +24% pour les achats cantine ;
  - +40% pour les combustibles ;
  - +31% pour les assurances.
- La hausse des charges de personnel reste contenue à 4% ;
- Parmi les dépenses trop élevées, le maire évoque ensuite les subventions aux associations, en hausse de 9000 euros mais c'est en raison de l'aide exceptionnelle au SADI, et qui n'aura plus lieu d'être, ce service étant désormais communautaire.
- **Section fonctionnement, recettes :**
- L'atténuation de charges correspondant à l'aide pour l'emploi aidé n'est que de 6111 euros, contre 14127 pour le précédent, en 2022 ; c'était prévu, mais cela signifie que la commune consent un effort supplémentaire de 8000 euros pour soutenir le service entretien ;
- Dans les autres produits de gestion courante, 38746 correspondent au remboursement anticipé des réparations de la salle Triskell or, les dépenses figurent en investissement et basculent même, pour les trois quarts environ, en 2024 ;
- Le même effet trompeur (recette de fonctionnement/dépense d'investissement) est à souligner pour les versements de l'assurance suite aux dégâts de la tempête Ciaran sur les rives de la salle Triskell, le four et les cloches (8065 euros au total).
- **Section fonctionnement, résultat**
- Il apparaît très positif (56397,33 euros) mais doit donc être corrigé des 46811 euros versés par les assurances pour être évalué à sa valeur "réelle" soit 9586,33 euros ;
- La différence avec l'estimation faite l'année dernière par le maire (-7000 euros) correspond au maintien de la taxe additionnelle aux droits de mutation à un très haut niveau (80000 euros) ; sa baisse annoncée ne se produirait qu'en 2024 ;
- Cela laisse bien une baisse "inattendue" de 10000 euros explicable par la flambée des prix.
- **Section investissement.**
- Le réalisé a peu à voir avec le budgété, du fait du retard au démarrage du chantier atelier communal.
- Ce retard est imputable aux problèmes de personnel de cabinet d'architecte, qui a décalé l'appel d'offres de juin à septembre ; il est important de préciser à ce sujet que la personne recrutée pour piloter celui-ci a fait preuve d'une compétence indiscutable et que ce retard a peut-être valu à la commune des offres proches des estimations et rentrant globalement dans le plan de financement, le marché des travaux publics et du bâtiment s'étant quelque peu détendu en cours d'année.
- Le programme exceptionnel de voirie constitue, de loin, la dépense principale, complétée par les travaux sur la cantine, les toits de l'école et la salle Triskell, qui tous se sont poursuivis en ce début d'année 2024.
- Malgré le virement de 50000 euros de la section de fonctionnement et les 70000 euros de la vente de l'ex MAM (maison d'assistante maternelle), la section présente un déficit de 56000 euros, à corriger par la dette de TVA, qui sera réglée dans deux ans, que l'on peut estimer à 44752 euros ; cela veut dire que sur une année sans "création" de patrimoine, la commune a, en quelques sortes, absorbé la vente de la MAM ; plusieurs conseillers estiment que les opérations d'entretien réalisées, que ce soit sur les routes et les bâtiments communaux, étaient indispensables (ils citent notamment l'étanchéité des toits de l'école) et qu'il n'y a donc pas lieu de s'émouvoir de cet emploi du produit de cette vente; ils ajoutent aussi que la vente de patrimoine peut aussi être une manière d'éviter des dépenses futures, quand les biens cédés doivent faire l'objet de travaux ce qui est le cas, par exemple, de la maison dite Le Panse, route de Rostrenen, ou de l'ancien atelier communal.
- **À l'arrivée, l'excédent cumulé de la commune recule de 50000 euros, ce qui correspond globalement à la TVA à recouvrir sur l'investissement de l'exercice.**
  - **Ceci considéré, le maire appelle à la plus grande vigilance pour les années à venir, notamment au niveau des dépenses courantes, pour dégager un excédent de fonctionnement minimum, seul moyen durable de financer l'investissement.**

**Vote du compte administratif (délibération)**

- Le maire quitte la salle pendant le vote. Frédérique Le Manach présente la délibération.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.

**Vote du compte de gestion de la commune (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération, notant simplement que le compte de gestion est conforme au compte administratif.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Vote du compte administratif photovoltaïque (délibération)**

- Le maire quitte la salle pendant le vote. Frédérique Le Manach présente la délibération.
- Le commentaire est le même que tous les ans : il n'y a pas de gain pour la commune mais elle produit de l'électricité verte qui amortit le financement de la centrale photovoltaïque.
- Le maire quitte la salle pendant le vote. Frédérique Le Manach présente la délibération.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Vote du compte de gestion photovoltaïque (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération, notant simplement que le compte de gestion est conforme au compte administratif.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Affectation du résultat (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Dans la mesure où les travaux de l'atelier communal a débuté avec plusieurs mois de retard, le compte d'investissement comporte d'importants reports non réalisés. Pour les couvrir comptablement, il faut donc verser 132 675,62 € au compte 1068 d'investissement.
- Cela ne change rien à l'excédent global de la commune, ni à sa trésorerie.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Vote des taux d'imposition (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- La question d'une augmentation des taux d'imposition est posée pour conserver un excédent de fonctionnement et une capacité d'investissement minimum, hors vente de patrimoine ; pratiquement il s'agit de palier pour partie à l'inflation, alors que la plupart de nos recettes, consistant en dotations, n'augmentent pas.
- Pour rappel, les tarifs de cantine et de garderie n'ont pas augmenté cette année, nos taux d'imposition sont sous les moyennes départementales et n'ont pas augmenté depuis le début du mandat.
- La proposition faite au conseil est d'augmenter les taux d'imposition qui restent à la décision de la commune (taxe habitation sur les résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti) de 5% (on parle bien d'augmentation de 5% des taux, pas des taxes).
- Est attendu un gain de 7730 € d'après les estimations fournies par l'administration fiscale pour un effort annuel de moins d'une vingtaine d'euros pour la plupart des Silfiacois.
- Deux autres hypothèses sont présentées au Conseil: une augmentation des taux de 6% pour un gain de 9298 euros et de 7% pour un gain de 10823 euros.
- Une conseillère et un conseiller estiment que, quelle que soit l'hypothèse considérée, ce n'est pas le moment d'alourdir la charge des ménages, impactés eux aussi par l'inflation.
- Le maire et plusieurs autres conseillères et conseillers insistent sur le fait que l'effort demandé ne couvrira même pas l'impact de l'inflation sur les dépenses de la commune et

qu'il est de bonne pédagogie que la population ne perde pas de vue la valeur des services qu'elle rend.

- Au vu du débat, c'est bien la proposition de 5% qui est soumise au vote.
- Mise aux voix : 8 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote du budget primitif (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 463 696,15 € et à 620 484 € en investissement.
- **Concernant le fonctionnement**, le maire, poursuivant l'analyse développée sur le réalisé 2023, s'attend dans le meilleur des cas à un équilibre ou à un excédent de quelques milliers d'euros, la taxe additionnelle aux droits de mutation étant une nouvelle fois annoncée à la baisse (de 20 à 25%); encore répète-t-il que ce sont les efforts sur les dépenses courantes qui seuls permettront d'atteindre cet objectif minimum, qui deviendrait hors de portée en cas de dérapage.
- **Concernant l'investissement**, c'est le plus gros budget du mandat, du fait de la réalisation de l'atelier communal; côté recettes, plusieurs ventes immobilières sont programmées (maison le Panse, ancien atelier et biens sans maître au nombre de deux incorporés au patrimoine communal lors du dernier Conseil) pour une valeur totale estimées de 222500 euros ; en contrepartie, la commune deviendra propriétaire d'un nouvel élément de patrimoine, le nouvel atelier communal, d'une valeur comptable de 365000 euros environ ; ses capacités de financement résiduelles résultant des ventes réalisées depuis le début du mandat, si l'on prend en compte la dette de TVA de l'État estimée à 91329.27 euros sur l'exercice, demeurerait de 95 000 euros, fléchés en priorité sur le rachat des murs de la Belle Epoque en 2025 ou 2026 (en vertu des engagements contactés avec l'Etablissement Public Foncier en 2019).
- Un dernier chiffre est livré par le maire à la réflexion du Conseil: sur la période 2020-2024 et en se basant sur le budget proposé au vote, le total des dépenses d'équipements, voirie comprise, s'élèverait à 977956,64 euros, financées à 23,14% par les ventes de patrimoine.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Vote du budget Primitif Photovoltaïque(délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Le budget va s'équilibrer à 19 553, 72€ en fonctionnement et à 26 605,49 € en investissement.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Mise en place d'une ligne de trésorerie (délibération)**

- Le maire présente la délibération.
- Dans l'attente de la vente effective des biens sans maître, de la maison Le Panse et de l'atelier, et la perception des subventions, il est proposé de mettre en place une ligne de trésorerie de 100 000 € pour régler les factures correspondant à l'avancée des travaux de l'atelier communal.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/ délibération adoptée

#### **Programme de voirie (délibération)**

- Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, présente la délibération
- Il rappelle que la commune ne dispose pas des moyens de refaire toutes les routes qui mériteraient de l'être, alors que les variations climatiques de plus en plus tranchées que nous connaissons accélèrent leur dégradation ; toutes les communes rurales sont dans cette situation.
- Les dépenses devront se limiter à 42 000 € TTC budgété dans le compte investissement.

- Avec Christophe Cocherel, élu aux travaux, et Franck Poirier, l'agent de Pontivy Communauté qui nous assiste, il a ciblé plusieurs chantiers prioritaires.
- Plusieurs tronçons de route vont être refait en enrobé au Poulo, vers Pont Samoël, et un petit secteur dans le bourg où passe le camion pour les déchets (approximativement devant la façade de l'église); les tronçons les plus abîmés de la route au-delà l'étang du Roz vers Langoëlan feront l'objet d'une réfection soignée en point à temps.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Prime Pouvoir d'Achat (délibération)**

- Camille Perret, adjointe, présente la délibération
- Elle avait déjà été votée précédemment mais devait être validée par le centre de gestion, ce qui a été fait récemment.
- Murielle Kerdreux, conjointe d'un employé communal, quitte la salle.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Mise en vente de deux biens communaux (délibération)**

- Olivier Constant, le maire, présente la délibération.
- Le bien sans maître cadastré ZB25 et 28 à Bulaouen et ZL64 à Guernauter récemment acquis par la commune sont mis en vente respectivement à 20 000 € et 35 000 euros.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Versement à la commune des excédents du SADI (délibération)**

- Frédérique Le Manach, conseillère, présente la délibération.
- Un excédent du SADI va être reversé aux communes selon la même clé de répartition que pour précédemment combler le déficit, soit 2 254,17€ au bénéfice de Silfiac.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Choix des zones d'accélération des énergies renouvelables (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Il présente le document fourni par le service environnement de Pontivy Communauté, qui a évalué le potentiel de la commune et présente plusieurs options.
- Concernant l'éolien, la commune avait pris de l'avance avec son Plan de Paysage, opération de réflexion et de concertation exemplaire, soutenue par l'ADEME : les zones qui y sont jugées équipables deviennent ses ZAER.
- Les élus ne souhaitent pas favoriser la solarisation au sol des terres agricoles ou naturelles, même non exploitées.
- Concernant les autres énergies excepté la méthanisation, les élus sont favorables à la création de ZAER sur toute la commune, sous réserve de la protection de la chapelle Saint-Laurent, monument historique.
- Concernant la méthanisation, le débat est plus vif, et notamment les inquiétudes sur le détournement possible de la production agricole aujourd'hui dédiée à l'alimentation; en l'absence de projet de la part des exploitants de la commune qui pourraient être concernés (éleveurs), les élus remettent la décision de créer une ZAER à un débat ultérieur.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Participation à l'amortissement du véhicule servant au portage des repas (délibération)**

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération.
- Elle explique la demande de la commune de Cléguerec dont le CCAS organise un service de portage de repas disponible sur la commune de Silfiac.
- Celle-ci porte sur le partage de l'amortissement du véhicule de livraison entre toutes les communes concernées, au prorata de leur population et des utilisateurs du service.

- Elle souligne que le montant demeurera peu élevé et qu'il semble juste que la commune prenne sa juste part à ce service qui bénéficie à sa population.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### Questions diverses

- Aucune question

#### Informations diverses

- **Gazette silfiacoise n°10.** La préparation a pris du retard. Dans la mesure où elle annonce l'exposition Résistance-s, il demeure important qu'elle soit distribuée le 6 avril au plus tard.
- **Avenir de la Belle Époque.** La gérante, Laury Coyaud, a souhaité rencontrer le maire ce lundi pour lui annoncer son intention de vendre son fonds de commerce et cesser son activité en juin 2025. L'information, très importante pour l'avenir de la commune, est transmise aux membres du Conseil.

#### Questions orales

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires :

**La séance est close à 22h30**

### Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	